

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

n°07/2022

L'an **deux mil vingt-deux**, le **12 avril** à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Etaient présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mmes Lyliane **BAUER**, Rita **TOSCANO**.

Procurations : Mme Christiane **ANDREU** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), Mme Magalie **BLACHE** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**).

Absentes : Mmes Caroline **FERRAND**, Monique **RAVOUNA**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2022 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Exposé du Président.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibrée à hauteur de **74.126,04 €** en dépenses et en recettes, cette section reprend les écritures suivantes :

A – Dépenses

- Chapitre 011 - Charges à caractère général63.226,04 €.
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante8.600,00 €.
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles 100,00 €.
- Chapitre 68 – Dotations amortissements et provisions200,00 €.
- Chapitre 022 - Dépenses imprévues2.000,00 €.

B – Recettes

- Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement 202125.626,04 €.
- Chapitre 70 - Produits des services23.000,00 €.
- Chapitre 74 - Dotations et participations25.000,00 €.
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels500,00 €.

Le Conseil d'Administration est appelé à statuer.

Décision

Le Conseil d'Administration, après en avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Adopte le Budget Primitif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale tel que présenté dans l'exposé précédent.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 13 avril 2022
Le Président,

